

entre :

la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image

établissement Public de Coopération Culturelle situé 121, rue de Bordeaux - 16023 Angoulême cedex,
représenté par Monsieur Pierre Lungheretti, directeur général, habilité à engager la Cité internationale
de la bande dessinée et de l'image,

ci-après « la Cité » d'une part,

et

la Ville d'Angoulême

pour son Musée, situé square Girard II - 16000 Angoulême, représenté par Monsieur le Maire Xavier
Bonfont, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du xxxxxxxxxxxx, n°,
habilité à engager le Musée d'Angoulême,

ci-après « Ville d'Angoulême » d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

préambule :

La Cité regroupe en son sein la Maison des Auteurs (résidence d'artistes), le Musée de la bande dessinée, des espaces d'expositions, une bibliothèque de bande dessinée, des salles de cinéma art et essai, une librairie spécialisée. Elle a notamment pour mission de favoriser la création, la diffusion, la conservation et l'étude dans les domaines de l'image dessinée.

Le Musée d'Angoulême installé au chevet de la cathédrale, dans l'ancien évêché, s'articule autour de trois collections élaborées au fil de son histoire. Deux d'entre elles, d'importance internationale, la collection des arts d'Afrique et d'Océanie et la collection d'Archéologie, permettent d'évoquer respectivement les cultures des peuples traditionnels et les temps originels, depuis les dinosaures jusqu'à l'époque médiévale. La collection beaux-arts présente un aperçu de la peinture du XVIIe siècle au XXe siècle ainsi qu'un fonds important d'œuvres charentaises.

La Cité et le Musée d'Angoulême présentent chacun au cours de l'été 2017 des expositions complémentaires ayant pour thématique « les dinosaures ».

Le Musée d'Angoulême et ses partenaires vont présenter l'exposition « **Dinosaures, les géants du vignoble** », résultats inédits de 15 ans de travail des paléontologues en une exposition conçue pour un large public. Des ossements de dinosaures à voir, bien sûr, mais aussi des documents sur les recherches, les sites, et les occupants d'un marécage vieux de 140 millions d'années caché sous les vignes.

La Cité, en complément, va proposer une exposition ludico-pédagogique « **Mimo dans les pas des dinosaures** » sur le travail du dessinateur Mazan et de sa série Mimo le Dinosaur, inspirée par les découvertes exceptionnelles d'Angeac-Charente.

objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'un partenariat entre la Cité et le Musée d'Angoulême, en lien avec les expositions « **Dinosaures, les géants du vignoble** » et « **Mimo dans les pas des dinosaures** », permettant d'offrir un tarif réduit aux visiteurs qui souhaiteraient aller d'une exposition à l'autre.

engagement de la Cité

La Cité s'engage à proposer un tarif réduit (4€) à l'entrée du Musée de la bande dessinée et son exposition « **Mimo dans les pas des dinosaures** », pour chaque visiteur muni d'un billet d'entrée du Musée d'Angoulême.

engagement de la Ville d'Angoulême

Le Musée d'Angoulême s'engage à proposer un tarif réduit (3€) à l'entrée du Musée d'Angoulême et son exposition « **Dinosaures, les géants du vignoble** » à chaque visiteur muni d'un billet d'entrée au Musée de la bande dessinée,

Fait à Angoulême le

En deux exemplaires,

Monsieur Pierre Lungheretti,
pour la Cité,

Monsieur Xavier Bonnefont,
pour la Ville d'Angoulême,